

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Recommandation 248 (2008)¹ Outils électroniques: une réponse aux besoins des collectivités locales

1. Les technologies de l'information et de la communication continuant de changer à un rythme accéléré, des perspectives très prometteuses s'ouvrent aux collectivités locales, qui ont à leur disposition plus d'applications techniques que jamais pour informer leurs citoyens ainsi que pour recueillir leur avis et l'utiliser afin d'améliorer les services qu'elles leur offrent.

2. Les outils électroniques donnent aussi aux élus locaux et à leurs administrations des possibilités considérables d'améliorer l'organisation de leur travail et d'assurer la participation des secteurs de l'électorat qui répugnaient auparavant à se mêler à la vie politique.

3. L'immobilisme est exclu. Les nouvelles technologies de l'information modifient la face de la démocratie locale, et beaucoup d'initiatives fructueuses sont prises par des citoyens plutôt que par les collectivités locales. Ces dernières sont obligées de réagir à l'évolution d'un environnement où elles ne maîtrisent pas autant qu'avant la manière dont se conduit le débat politique.

4. Pour les collectivités locales, le meilleur moyen de relever le défi de la nouvelle émancipation des citoyens instaurée par les outils électroniques est de faire un usage intelligent de ces outils eux-mêmes, en se servant des moyens et méthodes de la démocratie électronique pour élever les niveaux de confiance et d'engagement.

5. Les collectivités locales doivent se montrer à la fois prudentes et ambitieuses dans leur approche des technologies nouvelles. L'usage des nouveaux médias présuppose des connaissances techniques sans cesse croissantes, faute desquelles les collectivités locales risquent de commettre des erreurs coûteuses ou de se retrouver sur la touche. Il existe un danger d'assister au creusement du fossé entre les personnes alphabétisées informatiquement et le reste de la population, d'où le risque, pour un fort pourcentage de citoyens, d'être déconnectés et exclus du débat politique. Un emploi malavisé des nouveaux médias pourrait donc affaiblir la vie politique au lieu de la renforcer.

6. Les outils électroniques ne sont pas une panacée: ils peuvent certes réduire les coûts en dynamisant les processus, mais si les procédures et les méthodes de travail initiales présentent un défaut, l'introduction de ces outils risque en fait d'aggraver et de rendre plus manifestes des défauts jusqu'alors cachés. Il importe donc de prêter une grande attention à la manière dont sont introduites les nouvelles technologies et applications. Les buts, objectifs et résultats souhaités d'un projet doivent être bien pensés avant la mise en œuvre de toute nouvelle application.

7. Il faut garder présents à l'esprit les principes essentiels de la démocratie locale, éviter de se retrouver sur une voie de garage et apprendre à faire le meilleur usage des applications nouvelles, tout en étant conscient de leurs inconvénients, de leurs dangers et des embûches qu'elles peuvent receler. Il existe à cet égard un besoin évident d'orientation, d'évaluation et de soutien. Les collectivités locales ont tout intérêt à travailler ensemble pour chercher des solutions communes et partager leurs bonnes pratiques.

8. Eu égard à ce qui précède, le Congrès,

a. persuadé qu'un emploi intelligent des outils électroniques par les collectivités locales peut accroître considérablement la qualité de la démocratie locale et l'engagement des citoyens;

b. convaincu que, pour éviter des erreurs coûteuses, les collectivités locales doivent adopter les outils électroniques avec prudence et après s'être dûment informées à leur sujet;

c. conscient que beaucoup d'innovations techniques importantes réalisées au niveau local ont été lancées par de simples citoyens et que les collectivités locales ont le devoir de réagir à ces nouveautés;

d. tenant compte des travaux du Comité ad hoc du Conseil de l'Europe sur la démocratie électronique (CAHDE) et des résultats du Symposium du Conseil de l'Europe sur la démocratie électronique (Strasbourg, 23 et 24 avril 2007);

9. Recommande au Comité des Ministres:

a. de reconnaître le potentiel d'amélioration de la démocratie locale que possèdent les outils électroniques;

b. de veiller à ce que l'étude de l'utilisation des outils électroniques dans l'administration locale fasse durablement partie de ses activités intergouvernementales;

c. de chercher des solutions au problème de la fracture numérique, par exemple en promouvant des cours de technologies nouvelles pour tous les groupes d'âge et toutes les couches de la population;

d. d'examiner la question que pose la nécessité croissante de l'alphabétisation technique pour qui veut se servir des outils électroniques;

10. Recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements de ses Etats membres:

a. à apporter un soutien logistique aux collectivités locales en vue d'une amélioration de la démocratie locale par l'emploi des outils électroniques;

b. à veiller à ce que les initiatives fructueuses de telle ou telle collectivité locale fassent l'objet d'une large publicité et soient portées à la connaissance des autres collectivités locales.

1. Discussion et approbation par la Chambre des pouvoirs locaux le 27 mai 2008 et adoption par le Congrès le 29 mai 2008, 3^e séance (voir document CPL(15)2REC, projet de recommandation, présenté par A. Drobotov (Fédération de Russie, L, SOC) et E. Van Vaerenbergh (Belgique, L, GILD), rapporteurs).